

CRIC, CRAC & CROC



Triste nouvelle. Notre ami Alain Pagès, adhérent du CRIC dès la première heure, est décédé le 5 juin dernier à Poitiers, lieu de résidence de sa fille. Il avait participé à la dernière campagne des municipales pour la liste Gaillac Plus. Profondément attristés, nous adressons nos pensées les plus amicales à sa famille et à ses proches.



Dès le soir du 22 juin 2024, nous avons eu de beaux échos de la journée que le CRIC avait organisée salle Bouzinac. Ce jour-là nous avons d'abord accueilli le matin Jean-Jacques Girardot pour une conférence autour du concept d'Intelligence Territoriale.



Une pause repas était organisée au bénéfice d'une association d'entraide. Merci à eux pour les repas.

L'après-midi, la commission urbanisme du CRIC a inauguré une table ronde sur le thème « Habitat, mobilité, transition écologique ».

Celle-ci a été suivie par l'échange entre deux maires du Tarn, Gérard Poujade, Maire du Séquestre, et Olivier Domez, Maire de Couffouleux. Dialogue dynamique et fructueux de deux acteurs locaux actifs et motivés sur leurs communes. Les questions et interventions des participants n'ont pas manqué. Émilie Julien, étudiante en Master à l'école d'Architecture de Toulouse, nous a présenté, en conclusion de la journée, son travail sur la ville de Cazerès (Haute Garonne). Travail riche de perspectives sur une petite ville occitane.

Cerise sur le gâteau, un petit concert final, avec le groupe Philémone.

Nous remercions tous les participants ainsi que le public pour leur présence. Vivement une autre journée comme celle-ci, qui représente bien la vocation du CRIC « de réflexion et d'initiative citoyenne » !



Sans le moindre débat en Conseil Municipal, ni la moindre concertation avec les Gaillacoises et Gaillacois, Mme Martine Souquet, maire de Gaillac, décide de son propre chef, de fermer définitivement la piscine d'été saint Roch.



Avec un étrange et malheureux hasard cela survient après que soit annoncé la fermeture des deux piscines de Graulhet. Le 27 mai 2024, à l'extérieur de la piscine Pichery, le CRIC a réalisé une réunion/enquête auprès des usagers. Ces derniers ont fait savoir leur inquiétudes sur l'impact du nombre de fréquentation.



... à ne pas rater son alerte
A l'agglomération Gaillac Graulhet,
sauve qui peut Salvador

PROCHAIN NUMÉRO :
« Gaillac sans projet social »



Collectif de Réflexion
et d'Initiative Citoyenne

Association créée en février 2019, le C.R.I.C est un collectif de réflexion et d'initiative citoyenne ouvert à toute personne de l'une des 56 communes qui composent l'Agglomération Gaillac/Graulhet.

La commune, socle de la république est l'affaire de tous et de toutes. Chacun(e) a quelque chose à apporter : une énergie, une compétence, un projet...

Cherchons des solutions locales à nos problèmes globaux : écologie, démocratie, services publics, éducation, santé, urbanisme, alimentation, déplacements ...

Organisons-nous ensemble pour peser sur tous les sujets de notre quotidien et de notre avenir.



N°5 / 3^{me} TRIMESTRE 2024



Pour contacter le C.R.I.C.
et échanger, proposer,
imaginer :

81cric@gmail.com

PAGE 2 & 3
L'agglomération et
la Commune

Un mille-feuilles où
chacun a du mal à
retrouver ses petits

PAGE 4
CRIC, CRAC
& CROC

L'Agglomération Gaillac-Graulhet, la grande nébuleuse

ÉDITO

TED, CAGG, mais qu'est-ce donc ? Curieux acronymes qui laissent parfois les citoyens quelque peu démuni.e.s : à quoi cela sert-il ? Pourquoi cela a-t-il été créé ? Qui fait quoi ? Quel est le pouvoir des maires dans tout cela ? Le CRIC se propose d'apporter quelques lumières sur ce qui semble bien obscur.

Avant tout, deux dates significatives : 1992. Création de la Communauté de Communes TED (Tarn & Dadou) : 19 communes décident de se regrouper et porter un projet commun pour un développement économique et d'aménagement du territoire autour de l'autoroute A68 qui relie Toulouse à Albi. 1er janvier 2017, la CAGG, Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (ou Gaillac-Graulhet Agglomération), voit le jour. Fusion de trois Communautés de Communes (Pays rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois) qui regroupe désormais 56 communes. Encadrée par la loi NOTRe 1, une charte de l'agglomération est rédigée qui définit les compétences obligatoires ou facultatives et celles qui restent dans le domaine communal. L'objectif est de mutualiser, créer une unité de décision correspondant à un bassin de vie délimité par l'AGG.

Malheureusement, au fil des ans, en dépit de ces louables intentions, c'est bien dans la concrétisation que le bât blesse...

Après la condamnation en 2020 de Patrice Gausserand, ancien maire de Gaillac et ancien premier vice-président de la CAGG, pour « prise illégale d'intérêt et corruption passive », c'est au tour du président actuel, Paul Salvador, d'être mis en examen après une garde à vue de 48h, pour « corruption, prise illégale d'intérêt et favoritisme »*. Espérons cependant que ces « affaires » ne jettent pas l'opprobre, dans l'esprit des citoyens, sur l'écrasante majorité des élu.e.s dont l'engagement sans faille témoigne de leur probité et leur sens du service public.

Où sont donc passés les excellents principes qui ont donné naissance la CAGG ? Depuis fort longtemps, de nombreux et nombreuses élu.e.s à l'Agglomération ont fait part de leurs difficultés à accéder à des informations claires et, par conséquent, à exercer une réelle influence sur les décisions prises en leur nom (voir l'« Alerte » du Cri du CRIC n°3).

Le CRIC s'étonne également de la contradiction existant entre les déclarations en faveur de l'écologie et le projet de la CAGG d'accompagner la création d'une usine à bitume, d'une plateforme logistique et leur lot de pollutions en tout genre.

De nombreuses critiques peuvent aussi porter sur la gestion des affaires scolaires par une présidence de l'Agglomération déconnectée des problématiques locales. Grand flou également sur une politique culturelle dont la CAGG détient en partie la compétence.

La liste de ces contradictions est longue. Au regard des graves turbulences qui agitent actuellement la CAGG, le CRIC s'interroge sur le bien fondé de ces compétences embrouillées.

Pour le CRIC, l'existence d'une Agglomération ne peut être la somme d'intérêts individuels mais bien une instance où chaque commune peut exercer un réel pouvoir afin d'aboutir à la création d'un vrai bassin de vie élaboré en commun.

La CAGG a besoin d'un véritable et profond changement de fonctionnement.

* Toute personne mise en examen est considérée comme innocente tant qu'un jugement n'a pas été prononcé.

1 La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015.

L'AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE

Un mille-feuilles où chacun a du mal à retrouver ses petits

La comparaison des compétences respectives de l'Agglomération et de la Commune (Voir illustration ci-contre) montre une intrication difficilement lisible pour le citoyen moyen.

Pour faire simple :

Toute décision communale a des chances de devoir être validée par l'Agglomération et toute décision de l'Agglomération est validée par les élus des communes composant l'Agglo.

Plusieurs conséquences :

1 Les conseillers d'agglomération sont tous des élus communaux, qui représentent leur collectivité. En Conseil Municipal, le maire ou les conseillers, lorsqu'une décision dépend de l'Agglomération, ne peuvent répondre donc « C'est la faute de l'Agglo ! ». Ils ont pris part à la décision et donc l'Agglo, c'est aussi eux ! Et ils doivent justifier de leur vote devant les autres élus communaux. (Exemple : fiscalisation de la compétence scolaire).

2 Les décisions de l'Agglo qui touchent la commune devraient, systématiquement, être évoqués en Conseil Municipal. Ce n'est pas toujours le cas et ce défaut d'information met les autres élus, et donc les citoyens, devant le fait accompli, souvent sans débat préalable (Exemple : Projet "Demain c'est aujourd'hui" lancé par l'Agglo en 2024)

3 Certaines décisions prises par le Président de l'Agglo montrent que l'information auprès des élus est incomplète, voire biaisée. C'est aussi le rôle des élus de demander les éléments nécessaires à leur jugement et ne pas se contenter naïvement des synthèses de dossiers qu'ils n'ont souvent pas le temps de lire. (Exemple : Terrains « vendus » à Laclau par l'Agglo pour la fameuse « usine à bitume » de Montans).

Le Président de l'Agglomération (pour l'instant Paul Salvador, maire de Castelnaud de Montmiral) est élu par un Conseil communautaire de 92 élus. Il est épaulé par la conférence des 56 maires et par six commissions permanentes, sans compter l'administration communautaire. Bref, une machinerie conséquente de plus de 650 personnes, tous agents confondus.

Sur les 92 conseillers élus lors des élections municipales, 36, dont 15 pour Gaillac, représentent les 4 communes les plus importantes. Ils devraient pouvoir se faire entendre et se faire comprendre. Martine Souquet, en tant que Première Vice-Présidente de l'Agglo, ne peut pas continuellement se défaire.

Pourtant, il semble que les difficultés de gouvernance se multiplient entre les « grosses » communes (Gaillac, Graulhet, Rabastens, Lisle sur Tarn) et le Président actuel sur plusieurs sujets :

- La gestion scolaire et péri-scolaire,
- La gestion de l'eau et de l'assainissement,
- La mise à disposition du personnel communal non compensée financièrement par l'Agglo...

De même, le développement économique de l'Agglomération pose de plus en plus de problèmes. La Cour Régionale des Comptes en 2022 dénonce « Une stratégie économique inexistante (et) une animation du territoire insuffisante ». Certes un « Projet de territoire – Cap 2030 » est lancé mais, en dehors du tourisme, les objectifs semblent peu développés.

L'Agglomération Gaillac – Graulhet, dans son fonctionnement, son financement, sa gestion, est typique du « mille-feuilles » administratif à la française. Toutes les communes y contribuent, les élus « conseillers » y passent des heures, beaucoup d'agents territoriaux y travaillent, mais on ne discerne toujours pas « qui fait quoi » entre la commune et l'Agglo. Entre temps les décisions s'enlisent dans l'accumulation de règlements, les dossiers s'empilent, et le citoyen s'y perd !

Source : " Carte d'identité de la CAGG " site internet www.gaillac-graulhet.fr
Illustration : Loïc Morizur

